

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET (SMEAG)

Comité syndical – Séance du 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à 15 h 30, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique, dans la salle de réunion du Grand Lac - Île de loisirs de Jablines-Annet (Seine-et-Marne), sous la présidence de M. Jean-Michel BARAT.

Rappel préalable – Seconde convocation

M. le Président rappelle que lors de la séance du 24 février 2026, le quorum n'avait pas été atteint. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Comité syndical, dûment reconvoqué, peut désormais délibérer sans condition de quorum.

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4

Date de la convocation : 25 février 2026

Membres présents :

- . Groupement Intercommunal de la base de loisirs de Jablines-Annet (GIJA) :
M. Jean-Michel BARAT, M. Christian MARCHANDEAU
- . Conseil Régional d'Île-de-France : M^{me} Nathalie TORTRAT
- . Conseil Départemental de Seine-et-Marne : M^{me} Bouchra FENZAR-RIZKI

Membres absents excusés : M^{me} Lydie ZMUDA (GIJA), M^{me} Thi Hong Chau VAN (Conseil Régional d'Île-de-France), M^{me} Claudine THOMAS (Conseil Départemental de Seine-et-Marne), M. Paul MIGUEL (Conseil Régional d'Île-de-France), M. Thierry CERRI (Conseil Départemental de Seine-et-Marne)

Administration du SMEAG :

- . M. Cyrille MARCHADOUR, Directeur
- . M^{me} Christine FAUVEL, Responsable des affaires générales

Invités (visioconférence) :

- . M. Jérôme MAUNOURY, Responsable service tourisme-loisirs – Région Île-de-France
- . M^{me} Julie DIEUMEGARD, Chargée de mission îles de loisirs - Région Île-de-France

Secrétaire de séance : M^{me} Bouchra FENZAR-RIZKI

Délibération n° 2026-04

Adoption du budget primitif 2026

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L1612-2 et suivants, L5722-1 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

.../...

Vu la délibération n° 2025-17 du 11 décembre 2025 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2026 ;

Vu la délibération n° 2026-03 du 03 mars 2026 portant sur la reprise anticipée du résultat ;

Vu le projet de budget primitif 2026 présenté par l'ordonnateur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2026, présenté :

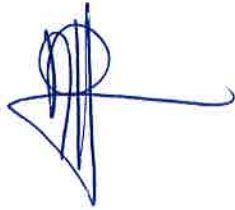
*. en section de fonctionnement, par chapitre, pour un montant total de **5 637 960,81 €**,*

*. en section d'investissement, par chapitre, pour un montant total de **7 249 478,16 €**,*

tel que joint à la présente délibération avec l'ensemble de ses annexes.

Fait et délibéré en séance publique, le 03 mars 2026

*La secrétaire de séance,
Bouchra FENZAR-RIZKI*



*Le Président,
Jean-Michel BARAT*

Syndicat Mixte d'Études
d'Aménagement et de Gestion
de la Base de Plein Air et de
Loisirs de Jablines/Annet
77450 JABLINES
Tél. : 01 60 26 04 31 - Fax : 01 60 26 52 43

